

MAIRIE DE MANOU

2, rue Louise Koppe
28240 – MANOU

Téléphone : 02 37 81 85 13 - courriel : mairie.manou@wanadoo.fr

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 26 FEVRIER 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 février à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué le 18 février 2025 par Madame Stéphanie COUTEL, Maire de la commune, s'est réuni en la salle du conseil. Mme BLANCHET a été désignée comme secrétaire de séance.

Etaient présents : Amélie BLANCHET, Stéphanie COUTEL, Mathieu SAULNIER, Marija MILUTINOVIC, Stéphane CLOT, Michèle PEIGNIER, Philippe ROULLEAU, Christophe DESACHY
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s excusé(e)s : Lucie TREMIER (pouvoir à Amélie BLANCHET), Samuel PILATE (pouvoir à Stéphane CLOT), Jean-Louis PILFERT, Gérard LEGOUT

Absent(es) : Elisa MELLE

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 07 janvier 2025

Aucune remarque n'est formulée. Le compte-rendu est donc adopté à l'unanimité.

25-02-01 FINANCEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Madame le Maire expose :

Afin de faire face aux décalages de trésorerie durant le chantier de création de l'assainissement, imputables aux délais d'encaissement des subventions et de perception de FCTVA notamment, il a été souscrit en janvier 2023 un prêt à court terme (2 ans) auprès de la Caisse d'Epargne de 1.000.000 €. Ce prêt devait être remboursé intégralement en janvier 2025. Les retards accumulés dans le déroulement des divers chantiers nous ont empêché de rassembler cette somme en temps voulu. Nous avons effectué un remboursement de 630.500 €, se ventilant en 600.000 € de capital et 30.500 € d'intérêts, puis un 2^e remboursement de 100.000 € le 24 février 2025.

Nous restons donc devoir la somme de 300.000 € à la Caisse d'Epargne. Nous avons estimé à un peu moins de 500.000 € l'argent que nous devons percevoir de diverses sources.

Après nous être rapprochés de la banque, il a été convenu que nous souscririons une ligne de trésorerie de 300.000 € pour Une durée de 6 mois, le temps estimé pour encaisser les recettes qui ont pris du retard.

Les conditions accordées par la banque sont les suivantes :

- Ligne de trésorerie interactive de 300.000 €
- Jusqu'au 12/09/2025
- Taux d'intérêt : Euribor 1 semaine + 1.10% (le 21/02/2025 Euribor 1 semaine = 2.64%)
- Tirage : crédit d'office
- Remboursement : débit d'office
- Paiement des intérêts : chaque mois ou trimestre
- Frais de dossier : 300€
- Commission d'engagement : 0 €
- Commission de mouvement : 0 €
- Commission de non-utilisation : 0.10% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen

Le conseil est sollicité pour autoriser Mme le maire à signer tous documents dans le cadre précisé ci-dessus.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à souscrire à la ligne de trésorerie aux conditions exposées ci-dessus.

25-02-02 SIRTOM – retrait de délibération

Mme le Maire expose :

Par délibération n° 24-12-13 du 12 décembre 2024, le conseil municipal a désigné M. Mathieu SAULNIER en qualité de représentant suppléant de la commune auprès du SIRTOM, en remplacement de Stéphanie CHERADAME.

Il s'avère qu'il revient à la communauté de communes de désigner les représentants des communes auprès du SIRTOM. Pour information, la CDC a délibéré le mardi 28 janvier 2025 pour nommer M. Mathieu SAULNIER en qualité de délégué auprès du SIRTOM pour la commune de Manou.

Il y a lieu de procéder au retrait de la délibération ci-dessus référencée.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, décide du retrait de la délibération n° 24-12-13 du 12 décembre 2024.

25-02-03 ALIENATION DES CHEMINS COMMUNAUX – ABROGATION DE DELIBERATION

Mme le Maire expose :

Les délibérations suivantes :

- 24-09-03 : aliénation du chemin rural 52 de la Villedieu à la rivière de l'Eure
- 24-09-04 : aliénation du chemin rural 24 de l'Oiserie à Malzaise
- 24-09-05 : aliénation du chemin rural 45 dit de la Vallée Biquet + CR à Senonches
- 24-09-06 : aliénation du chemin rural 12bis (Métiveries)
- 24-09-07 : aliénation du chemin et parcelle en dépendant C0165 Les Ailes Blanches
- 24-09-08 : aliénation du chemin entre le 17 et le 19 chemin Boulay Bellisseaux
- 24-09-09 : aliénation des enclaves Tourbière des Froux

en date du 26 septembre 2024,

ont fait l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif par un administré de la commune.

Lors de diverses consultations menées par Mme le Maire sur ce dossier, l'issue de la procédure paraît incertaine. Il a été conseillé de procéder à l'abrogation desdites délibérations.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, décide l'abrogation des délibérations listées ci-dessus

25-02-04 TAUX D'AMORTISSEMENT BUDGET ASSAINISSEMENT

Mme le Maire expose :

Par délibération n° 24-12-02 du 12 décembre 2024, le conseil a décidé d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2025 un taux d'amortissement de 2% (50 ans) sur les immobilisations du budget assainissement.

Le service de gestion comptable (ex Trésorerie) nous a fait savoir que cette durée d'amortissement ne pouvait être appliqué. La durée d'amortissement praticable la plus proche est de 50 ans.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, décide d'appliquer un amortissement de 2% sur une durée de 50 ans sur les actifs du budget annexe assainissement.

25-02-05 TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU

Mme le Maire expose :

Il est rappelé qu'initialement le transfert des compétences eau potable et assainissement devaient être obligatoirement transférées à l'EPCI au plus tard au 1^{er} janvier 2026.

Une déclaration du premier ministre Michel Barnier à l'automne a laissé entrevoir le fait que ce transfert ne serait plus que facultatif, à la libre appréciation des communes. Cette perspective, un temps abandonnée, refait surface. Une proposition de loi réintroduisant le caractère facultatif du transfert est à l'ordre du jour de l'assemblée nationale du 11 mars 2025 en procédure accélérée.

Il est rappelé au conseil que la communauté de communes, en collaboration avec les maires du territoire, se sont lancés depuis plusieurs mois dans un travail préparatoire au transfert des compétences.

Ce travail a mis en évidence le coût très conséquent des travaux et adaptations qui s'annoncent concernant ces deux compétences. Coût qui ne saurait être supporté au niveau de la plupart des communes.

C'est pourquoi il est demandé au conseil de se prononcer en faveur du transfert des compétences eau et assainissement à la communauté de communes et de la poursuite du travail préparatoire déjà largement amorcé et qui doit permettre d'opérer le transfert des compétences dans les meilleures conditions. La gestion de l'eau à Manou a été confiée à SUEZ en DSP. Il est proposé de continuer, après transfert, en DSP intercommunale.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, se prononce en faveur du transfert des compétences eau potable et assainissement vers la communauté de communes dès la date du 1^{er} janvier 2026 et à la poursuite du travail préparatoire à ce transfert de compétences. Il est également décidé de poursuivre la gestion de l'eau en DSP.

25-02-06 PROJET DE COMPTEURS DE SECTORISATION

Mme le Maire expose :

Dans la perspective du transfert de compétence de l'eau et afin de favoriser la recherche des fuites d'eau sur le réseau, il est préconisé de procéder à la pose de compteurs de sectorisation.

Cette opération sera menée par la Communauté de communes après consultation globale pour les travaux et confirmation de l'obtention des subventions. Le besoin sur Manou a été évalué à 2 compteurs. Le coût total est estimé à 24.000 € HT, avec un reste à charge pour la commune de 7200 € HT.

Il est demandé au conseil d'approuver ce projet.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, donne son accord de principe pour intégrer la pose de compteurs de sectorisation à la consultation globale relative aux futurs travaux menés par la CDC et autorise Mme le maire à signer tout document en ce sens. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget Eau 2025.

Questions diverses

- RUN AND BIKE : Mme le maire rappelle la date de l'événement : dimanche 27 avril à Manou
- Journée « Raconte-moi ton village » : l'objectif de cette journée est de faire découvrir les sites patrimoniaux, un lieu, un métier, une passion... de notre commune. Inscription obligatoire. Un temps de travail doit être proposé pour organiser cette journée.
- Marija MILUTINOVIC s'interroge à savoir si des études marnières auraient été réalisées sur la commune. A notre connaissance, aucune étude n'a été faite récemment.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h15.

Le Maire, Stéphanie COUTEL

Jean-Louis PILFERT
(absent)

Mathieu SAULNIER

Amélie BLANCHET

Philippe ROULLEAU

Gérard LEGOUT
(absent)

Michèle PEIGNIER

Samuel PILATE
(absent)

Lucie TREMIER

Stéphane CLOT

Marija MILUTINOVIC

Elisa MELLEÇ
(absente)

Christophe DESACHY
(absent)